

Émeutes à Sartrouville: une étape supplémentaire franchie dans la guerre?

écrit par Maxime | 16 juin 2018



Les premières émeutes liées à des mesures de restriction concernant l'islam à la suite des attentats ont eu lieu le 6 juin dernier.

Je crois que c'est la première fois que l'utilisation des textes contre le terrorisme génère l'embrasement d'un «territoire perdu de la République ».

À ceux qui se creusent la tête légitimement pour se demander pourquoi on fait si peu contre le terrorisme, en libérant des fous d'Allah au lieu de les placer en détention provisoire pour ensuite les juger pour intelligences avec l'ennemi en temps de guerre et les emprisonner par exemple, il y avait peut-être là une réponse : la crainte du gouvernement de voir les cités s'embraser et des débuts de guerre civile éclater.

A-t-on franchi une étape le 6 juin dernier ?

<https://www.valeursactuelles.com/faits-divers/yvelines-nuit-de-meutes-apres-la-fermeture-dune-mosquee-islamiste-96142>

« Lundi 4 juin, la mosquée de la cité des Indes, à

Sartrouville (Yvelines), a été murée après la résiliation du bail de l'association culturelle. Selon la préfecture, celle-ci était «un foyer ancien de l'islam radical » où « des prêches radicaux, marquant leur hostilité aux principes républicains et incitant à la haine à l'encontre des autres religions » étaient autorisés ».

Les raisons de la fermeture de la mosquée de Sartrouville sont bien connues :

<http://resistancerepublicaine.com/2017/09/26/sartrouville-pret-a-passer-a-laction-se-fait-passer-pour-moderne-et-sa-mosquee-nest-pas-fermee/>

<http://resistancerepublicaine.com/2017/10/09/est-ce-rr-qui-a-obtenu-la-fermeture-de-la-mosquee-de-sartrouville/>

<http://resistancerepublicaine.com/2018/01/19/la-loi-leur-interdirait-de-fermer-les-mosquees-plus-de-6-mois-a-dautres/>

<http://resistancerepublicaine.com/2017/11/05/macron-nous-crache-a-la-gueule-en-re-ouvrant-les-mosquees-salafistes/>

En revanche, le fait qu'un bailleur HLM ait été attaqué interpelle.

« Comme le révèle Le Parisien ce mercredi 6 juin, une série d'incendies et d'affrontements avec les forces de l'ordre ont eu lieu dans le quartier la nuit suivant cette décision préfectorale. Du matériel urbain a été vandalisé et lorsque les pompiers sont intervenus pour mettre fin à un feu allumé au pied d'un immeuble ils ont été caillassés, malgré la présence de voitures de police.

Les violences se sont ensuite déplacées jusque devant les locaux du bailleur HLM, le Logement Francilien, qui avait obtenu l'expulsion de l'association culturelle qui occupait la mosquée. Selon Le Parisien, **43 grenades de désencerclement et de nombreux coups de flash-ball ont dû être utilisés pour définitivement disperser les divers groupes d'assaillants ».**

On peut vraiment se demander ce que le bailleur HLM vient faire là-dedans... La mosquée était-elle donc louée selon la

formule du HLM ?

L'article ne nous renseigne pas assez à ce sujet, hélas.

La réglementation des HLM est d'une redoutable complexité. On peut tout de même relever que le texte qui introduit cette législation dans le Code de la construction et de l'habitation (article L411) indique que « la construction, l'aménagement, l'attribution et la gestion des logements locatifs sociaux visent à améliorer les conditions d'habitat des personnes de ressources modestes ou défavorisées. Ces opérations participent à la mise en œuvre du droit au logement et contribuent à la nécessaire mixité sociale des villes et des quartiers ».

Dans la mesure où la location HLM a trait à l'habitation, on peut se demander si la location d'une mosquée était bien légale et respectueuse de la laïcité...

En tout cas, si l'on pouvait essayer de comprendre pourquoi le curseur a été placé si bas s'agissant de la politique sécuritaire en considérant le risque d'embrasement des « cités », on constate désormais que même en faisant ainsi, il y a de la casse...

N'est-il pas temps d'en tirer les leçons : le laxisme sécuritaire ne paie pas et aucun compromis n'est envisageable dans ce domaine...